

Réf : CA2025/32

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2025

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MAI 2025**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 20 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Le quorum étant atteint,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance de conseil d'administration du 23 mai 2025.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 20/06/2025.

Membres présents	24
Membres représentés	11
Abstention (s)	0
Votants	35
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	35
Pour	35
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.

PRÉSIDENCE

27 JUIN 2025

Publié le :

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

27 JUIN 2025